

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur COURTOIS Hervé, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme GUINET Marie-Cécile, Mme DUC Géraldine, Mme CORRIGER Sandrine, Mme DUPONT Marylène, Mme THORREAU Ghislaine, Mr HOARAU Philippe, Mr PACHECO Antoine, Mr GUINET Nicolas, Mr COURTOIS Hervé

Absents excusés : Mme BRIDET Hélène, Mr PRUD'HOMME Grégory

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.04.37 – VOTE DU PRIX DE L'EAU 2026

Monsieur le Maire rappelle l'excédent budgétaire de la section de fonctionnement précisé ci-avant en laissant le soin aux membres du Conseil de décider du maintien du prix du m3 d'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Maintient les tarifs de l'eau en 2026 comme suit :

- le prix de vente de l'eau potable à 1.75 € le m³,
- le prix de l'abonnement annuel du compteur à 20.00 €.
- le prix de vente de l'eau potable à 1.75 € m³ pour les exploitants agricoles, sans abonnement au compteur de 20€, sur proposition de Monsieur Nicolas GUINET, il prendra à son compte la totalité de ces factures

Applique la délibération du comité de bassin Seine Normandie n°CB24-07 du 2 juillet 2024 portant avis favorable sur les tarifs de redevances pour les années de 2025 à 2030 comme suit pour ce qui le concerne :

- Redevance sur la consommation d'eau potable qui sera reversé à l'agence de l'eau
Le prix de la redevance à 0.34€ le m3 pour 2026

- Redevance performance des réseaux qui sera reversé à l'Agence de l'eau
Le prix de la redevance à 0.148€ le m3 pour 2026

-Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau qui sera reversé à l'Agence de l'eau
Le prix de la redevance à 0.759€ le m3 pour 2026

Présents : 9 – Procuration : 0 – Votants : 9 – Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 29 avril 2026
Le Maire, Hervé COURTOIS

